

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Colle Brio plaque sur plaque

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations pertinentes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation : Colle en pâte.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Knauf S.C.S.
Rue du Parc Industriel, 1
B-4480 Engis
Tel +32 (0)4 273.83.11 (pendant les heures de bureau)
Fax +32 (0)4 273.83.30
E-mail : technics@knauf.be

Service chargé des renseignements :

Knauf Technical Competence Center
E-mail : technics@knauf.be
Tel +32 (0)4 273.83.02 (pendant les heures de bureau)
Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

N° d'urgence européen : 112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon la directive (CE) n° 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon la directive (CE) n° 1272/2008.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Phrases EUH

EUH208 Contient un mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [Numéro CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [Numéro CE 220-239-6] (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut provoquer des réactions allergiques.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Phrases supplémentaires

Produit traité selon le règlement (UE) n° 528/2012 pour garantir la durabilité. Teneur en COV : 0 %.

2.3 Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 %, évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

Composants	
Quartz, conc. silice cristalline alvéolaire < 1 % (14808-60-7)	Cette substance/mélange ne répond pas aux critères PBT de la réglementation REACH, annexe XIII. Cette substance/mélange ne répond pas aux critères vPvB de la réglementation REACH, annexe XIII.
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	Cette substance/mélange ne répond pas aux critères PBT de la réglementation REACH, annexe XIII. Cette substance/mélange ne répond pas aux critères vPvB de la réglementation REACH, annexe XIII.
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [Numéro CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [Numéro CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)	Cette substance/mélange ne répond pas aux critères PBT de la réglementation REACH, annexe XIII. Cette substance/mélange ne répond pas aux critères vPvB de la réglementation REACH, annexe XIII.

Le mélange ne contient pas de substances figurant sur la liste en raison de leurs propriétés endocriniennes conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement REACH, ou il a été déterminé selon les critères du règlement délégué (UE) 2017/2100 ou du règlement (UE) 2018/605 de la Commission qu'il ne contient pas de substances présentant des propriétés à action endocrinienne dans une concentration d'au moins 0,1 %.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique : Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (UE) n°1272/2008 [CLP]
Quartz, conc. silice cristalline alvéolaire < 1 % (14808-60-7) Substance pour laquelle une valeur limite d'exposition professionnelle est applicable.	N° CAS : 14808-60-7 N° UE : 238-878-4	< 35	Non classé.
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (Substance active (biocide))	N° CAS : 2634-33-5 N° UE : 220-120-9 N° Index UE : 613-088-00-6	< 0,05	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 2 (Inhalation), H330 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [Numéro CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [Numéro CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)	N° CAS : 55965-84-9 N° Index UE : 613-167-00-5	< 0,0015	Acute Tox. 2 (Inhalation), H330 Acute Tox. 2 (Dermal), H310 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)

Limites de concentration spécifiques		
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (Ingrédient actif (biocide))	N° CAS : 2634-33-5 N° UE : 220-120-9 N° Index UE : 613-088-00-6	(0,05 ≤ C ≤ 100) Skin Sens. 1, H317
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [Numéro CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [Numéro CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)	N° CAS : 55965-84-9 N° Index UE : 613-167-00-5	(0,0015 ≤ C ≤ 100) Skin Sens. 1A, H317 (0,06 ≤ C < 0,6) Skin Irrit. 2, H315 (0,06 ≤ C < 0,6) Eye Irrit. 2, H319 (0,6 ≤ C ≤ 100) Eye Dam. 1, H318 (0,6 ≤ C ≤ 100) Skin Corr. 1C, H314

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Mesures générales :

En cas de doute ou de symptômes persistants, consultez un médecin.

Après inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos, appeler un médecin si nécessaire.

Après contact avec la peau :

Lavez immédiatement la peau avec beaucoup d'eau et de savon en cas de contact. Ne pas utiliser de diluants ou de solvants

Après contact avec les yeux :

Rincez doucement à l'eau pendant quelques minutes. Si possible, retirez les lentilles de contact. Continuez à rincer.

Après ingestion :

En cas d'ingestion accidentelle, consultez immédiatement un médecin. Maintenez la personne au repos. NE PAS provoquer de vomissements.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction adaptés : Mousse. Dioxyde de carbone. Poudre d'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz toxiques et nocifs se dégagent.

Possibilité de libération de gaz toxiques. Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂), oxydes d'azote et cyanure d'hydrogène. L'exposition aux produits de décomposition peut être nocive pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité :

Utilisez un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant à proximité immédiate de l'incendie. Portez des vêtements ignifuges/résistants au feu. Portez des vêtements de protection intégrale.

Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans l'environnement. Évitez toute pénétration dans les égouts et les cours d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurez une ventilation adéquate. Portez des vêtements de protection appropriés. Portez des vêtements de protection appropriés. Utilisez des gants de protection. Portez des lunettes de protection. Utilisez une protection du visage.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter la propagation dans les égouts et les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Enlevez immédiatement les quantités renversées. Empêchez la propagation en les contenant. Absorbent les quantités renversées dès que possible à l'aide de substances solides inertes telles que de l'argile ou de la terre de diatomées.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Évitez tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
Lavez les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Avant de manger, boire ou fumer, ainsi qu'avant de quitter le lieu de travail, lavez-vous les mains et les autres parties du corps exposées avec un savon doux et de l'eau.

Préventions des incendies et des explosions : Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conservez dans le contenant d'origine. Stockez dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Matières incompatibles : Oxydants. Bases fortes. Acides forts.

Température de stockage : 15 – 25 °C.

Emballages : Les emballages en plastique sont recommandés. Acier inoxydable.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Substances nécessitant la surveillance du poste de travail :

Quartz, conc. silice cristalline alvéolaire < 1 % (14808-60-7)

Valeur limite : 0,1 mg/m³ (poussières alvéolaires), moyenne pondérée sur une période de 8 heures (Belgique)

Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Veiller à une bonne ventilation de l'espace de travail.

Équipement de protection individuelle :

Protection respiratoire : Porter un équipement de protection respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

Protection des mains : Gants de protection

Matériau des gants : VITON

Épaisseur des gants : 0,4 mm

Protection des yeux : Lunettes à protection latérale selon EN 166.

Protection du corps : Porter des vêtements de protection appropriés lors du travail.



Limitation et surveillance de l'exposition environnementale :

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect :

Forme : Liquide pâteux

Couleur : Non déterminé.

Odeur : Caractéristique

Seuil olfactif : Non déterminé.

Valeur du pH : Non déterminé.

Changement d'état :

Point de fusion : Non applicable.

Point d'ébullition : 100 °C

Point d'éclair : Non applicable.

Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Température d'inflammation :	Non applicable.
Température de décomposition :	Non déterminé.
Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur :	Non applicable.
Densité :	Non déterminé.
Densité en vrac :	Non déterminé.
Densité relative :	env. 1,4
Densité de vapeur :	Non applicable.
Vitesse d'évaporation :	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non applicable.
Viscosité dynamique :	env. 100000 mPa*s

9.2 Autres informations :

Teneur en COV : 0 %.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique : Sous les conditions normales d'utilisation et à température ambiante, la substance reste stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.4 Conditions à éviter : Protéger du gel.

10.5 Matières incompatibles: Acides forts. Bases fortes. Oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (oral) :

Non classé.

Toxicité aiguë (cutanée) :

Non classé.

Toxicité aiguë (inhalation) :

Non classé.

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [Numéro CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [Numéro CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)	
LD50 oral rat	66 mg/kg Poids de corps (OCDE 401: toxicité orale aiguë, rat, mâle/femelle, valeur expérimentale, calculé par rapport à la substance active, oral, 14 jours)
LD50 cutané rat	> 141 mg/kg Poids de corps (OCDE 402: toxicité cutanée aiguë, 24 h, rat, mâle/femelle, valeur expérimentale, cutané, 14 jours)
LC50 inhalation rat	0,17 mg/l air (OCDE 403, 4 h, rat, mâle/femelle, valeur expérimentale, calculé par rapport à la substance active, inhalation (aérosol), 14 jours)
ATE CLP (oral)	53 mg/kg Poids de corps
ATE CLP (dermal)	200 mg/kg Poids de corps
ATE CLP (gaz)	700 ppmv/4h

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



ATE CLP (vapeur)	3 mg/l/4h
ATE CLP (poussière, brouillard)	0,5 mg/l/4h
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	
LD50 oral rat	490 mg/kg Poids de corps (équivalent ou comparable à l'OCDE 401, rat, mâle/femelle, valeur expérimentale, oral, 14 jours)
LD50 cutané rat	> 2000 mg/kg Poids de corps (OCDE 402 : toxicité cutanée aiguë, 24 heures, rat, mâle/femelle, valeur expérimentale, cutané, 14 jours)
ATE CLP (oral)	1020 mg/kg Poids de corps

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Non classé.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Non classé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Non classé.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé.

Cancérogénicité

Quartz, conc. silice cristalline alvéolaire < 1 % (14808-60-7)	
Groupe CIRC	Groupe 1 - Cancérogène avéré pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé.

Toxicité par aspiration

Non classé.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Danger pour l'environnement aquatique à court terme (aigu) : Non classé.

Danger pour l'environnement aquatique à long terme (chronique) : Non classé.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [Numéro CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [Numéro CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)	
EC50 - crustacés [1]	0,007 mg/l (48 h, Acartia tonsa, eau de mer, valeur expérimentale, GLP)
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
LC50 - poissons [1]	2,18 mg/l (OCDE 203 : poissons, test de toxicité aiguë, 96 h, Oncorhynchus mykiss, système statique, valeur expérimentale, concentration nominale)
EC50 - crustacés [1]	2,94 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., test d'immobilisation aigu, 48 h, Daphnia magna, système statique, valeur expérimentale, mortalité)
ErC50 algues	150 µg/l (OCDE 201 : algues, test d'inhibition de croissance, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, valeur expérimentale, GLP)

12.2 Persistance et dégradabilité :

Quartz, conc. silice cristalline alvéolaire < 1 % (14808-60-7)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité : non applicable. Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Non applicable.
Matières en suspension	Non applicable.
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [Numéro CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [Numéro CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable dans l'eau.
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable dans l'eau.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Quartz, conc. silice cristalline alvéolaire < 1 % (14808-60-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [Numéro CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [Numéro CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)	
Toxicité aiguë pour les poissons	41 - 54 (valeur expérimentale, OCDE 305 : Bioaccumulation dans les poissons - Test du flux continu, 28 jour(s), Lepomis macrochirus, système d'écoulement, eau douce, poids frais)
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)	0,75 (valeur expérimentale, OCDE 107 : Coefficient de distribution (n-octanol/eau) : méthode de la bouteille agitée, 24 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Potentiel de bioaccumulation faible (BCF < 500)
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
Toxicité aiguë pour les poissons	6,62 (Équivalent ou comparable à l'OCDE 305, 56 jours, Lepomis macrochirus, valeur expérimentale, poids frais)
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)	-0,9 - 0,99 (Valeur expérimentale, Méthode A.8 de l'UE, 20 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Potentiel de bioaccumulation faible (BCF < 500)

12.4 Mobilité dans le sol :

Quartz, conc. silice cristalline alvéolaire < 1 % (14808-60-7)	
Tension de surface	Pas de données disponibles dans la littérature.
Écologie - Sol	Potentiel de mobilité faible dans le sol.
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [Numéro CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [Numéro CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)	
Tension de surface	Pas de données disponible dans la littérature.
Coefficient d'adsorption normalisé pour le carbone organique (log Koc)	0,81 - 1 (log Koc, valeur calculée)
Écologie - Sol	Très mobile dans le sol.
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
Tension de surface	72,6 mN/m (20 °C, 0,1 %, Méthode UE A.5)
Coefficient d'adsorption normalisé pour le carbone organique (log Koc)	0,97 (log Koc, OCDE 121 : estimation du coefficient d'adsorption (Koc) dans le sol et les boues d'épuration par chromatographie liquide à haute pression (HPLC), valeur expérimentale, GPL)
Écologie - Sol	Très mobile dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.7 Autres effets néfastes :

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : Cette substance et son contenant doivent être éliminés comme des déchets dangereux. Ils doivent être éliminés de manière sécurisée et conforme aux réglementations locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU :

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies :

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

ADR, IMDG, IATA
Classe Néant.

14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	Non applicable.
14.5 Dangers pour l'environnement :	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :	Non applicable.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :	Non applicable.
"Règlement type" de l'ONU :	Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations de l'UE

Ne contient pas de substances répertoriées dans l'annexe XVII de REACH (Conditions de restriction).
Ne contient pas de substances répertoriées dans la liste candidate de REACH.
Ne contient pas de substances répertoriées dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation).
Ne contient pas de substances répertoriées dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 sur l'importation et l'exportation de produits chimiques dangereux).
Ne contient pas de substances répertoriées dans la liste POP (Règlement UE 2019/1021 sur les substances organiques persistantes).
Ne contient pas de substances répertoriées dans la liste de déplétion de l'ozone (Règlement UE 1005/2009 sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone).
Ne contient pas de substances répertoriées dans la liste des matières premières pour explosifs (Règlement UE 2019/1148 sur la commercialisation et l'utilisation de matières premières pour explosifs).
Ne contient pas de substances répertoriées dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées dans la production illicite de stupéfiants et de substances psychotropes).

Teneur en COV : 0 %.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Texte intégral des phrases H et EUH :

Acute Tox. 2 (Dermal) - Toxicité aiguë (cutanée), Catégorie 2
Acute Tox. 2 (Inhalation) - Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2
Acute Tox. 3 (Oral) - Toxicité aiguë (orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Oral) - Toxicité aiguë (orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1 - Toxicité aiguë pour les organismes aquatiques, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1 - Toxicité chronique pour les organismes aquatiques, Catégorie 1

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



EUH208 Contient un mélange de : 5-Chlor-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3:1), 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one. Peut provoquer une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Eye Dam. 1 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1

Eye Irrit. 2 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions oculaires.

H319 Provoque une grave irritation oculaire.

H330 Mortel par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Skin Corr. 1C - Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1, Sous-catégorie 1C

Skin Irrit. 2 - Irritation cutanée, Catégorie 2

Skin Sens. 1 - Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Skin Sens. 1A - Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A

Service établissant la fiche technique :

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1 B-4480 Engis

Contact :

Service de renseignements techniques (voir point 1)

Acronymes et abréviations :

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3